



SNUipp-FSU 67

SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Compte rendu de la CAPD du 4 mai 2017

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67 à lire en document joint.

Première phase du mouvement :

	Premier temps MVT 2017	Premier temps MVT 2016
Nombre de participants	1825	1637
Pourcentage de personnes mutées	43,29% (790 collègues)	28,96%
Pourcentage de collègues qui restent sur leur poste	19,04%	25,17%
Pourcentage de collègues restés sans poste	37,32%	45,82%
Pourcentage de satisfaction sur le « vœu n°1 »	42,28%	37,13%

Congés individuels de formation :

En s'appuyant sur le niveau de diplôme de la formation envisagée et sur les demandes de formation, l'administration a choisi d'accorder les congés de formation professionnelle aux collègues suivants :

- CHALOT Jérôme
- DELAPORTE Stéphanie
- FISCHER Laura
- GROSS-LEFEBVRE Valérie
- HENNINGER Françoise
- HOERTER Monique
- HUSSER Pierre
- IFFER Laurence
- LEDOUX Stéphane
- MEDER Colette
- MULLER CHARLIER Claire
- PENNER Stéphanie
- REGAL Emilie
- TORNOW Magali
- VERGNOL Emmanuel

Liste complémentaire :

- n°1 : SCHLOTTER Benoît
- n°2 : LEROY Anémone
- n°3 : FROMMWEILER Cynthia

Il est évident qu'un autre critère devrait être pris en compte, il s'agit de la demande de réorientation des personnes en difficulté. Nombreux collègues en souffrance cherchent à se reconverter.

Note : Les collègues qui obtiennent un congé de formation professionnelle doivent ensuite encore 3 ans à la Fonction Publique.

Liste d'aptitude à l'intégration dans le corps de Professeur des Ecoles :

9 collègues instituteurs ont demandé leur intégration dans le corps des Professeurs des Ecoles, pour 11 postes offerts. Il restera 67 instituteurs dans le Bas-Rhin, dont 36 en activité.

Liste d'aptitude à la direction d'écoles de 20 classes et plus :

La commission était composée de M. Daney (IEN), et M. Boissard (Directeur de l'EE Schuman de Strasbourg). Voici les questions posées à tous les candidats lors de l'entretien :

- ➔ Quelles compétences d'encadrement avez-vous acquises qui seraient plus spécifiquement nécessaires dans une école de 20 classes et plus ?
- ➔ Quelles sont les plus grosses difficultés professionnelles à surmonter dans une telle école et quelles propositions faites-vous pour les surmonter ?
- ➔ Comment le directeur d'une telle école contribue-t-il au pilotage du système éducatif ?

Questions diverses :

- Etat des lieux des demandes de disponibilités des années précédentes et raisons des refus :

- L'année dernière, 170 disponibilités ont été accordées : 93 de droit et 77 sur autorisation.
- En 2015, 156 ont été accordées : 86 de droit et 66 sur autorisation.
- Les années précédentes, il n'y a eu aucun refus.

Cette année, le département affichant un petit déficit d'enseignants pour la rentrée, un certain nombre de demandes ont été refusées. Ainsi, aucune première demande de disponibilité n'a été accordée. Et sur une quarantaine de demandes de renouvellements, il y a eu 5 refus. L'administration effectue un état des lieux toutes les trois semaines et sera peut-être amenée à revoir certains dossiers.

- Certification UPE2A :

En 2017, 5 candidats ont été reçus et 6 ajournés dans le premier degré (dans le second degré, c'était 9 candidats : 3 reçus, 4 ajournés, 2 absents).

- Enseignement en ULIS Collège :

La démarche actuelle vise à ce que ce soit le second degré qui prenne en charge les ULIS. Les enseignants du premier degré seront affectés sur les postes qui restent vacants.

Les collègues du premier degré qui enseignent en ULIS collège et qui souhaitent y rester peuvent se rapprocher de la DPE du rectorat, afin de tenter d'obtenir un détachement dans le 2nd degré.

- Mise en place du nouveau CAPPEI :

La mise à jour a lieu pour l'année 2018. Pendant un an, la formation est en attente pour laisser le temps à l'ESPE de concevoir les maquettes. Les collègues encore en cours de formation CAPA-SH ont deux possibilités : soit passer vers le CAPPEI (qui débutera en 2018), soit terminer le CAPA-SH.

- Demandes d'INEAT/EXEAT :

Les demandes sont à faire jusqu'au 17 mai.